

INFOS STATIONNEMENT

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

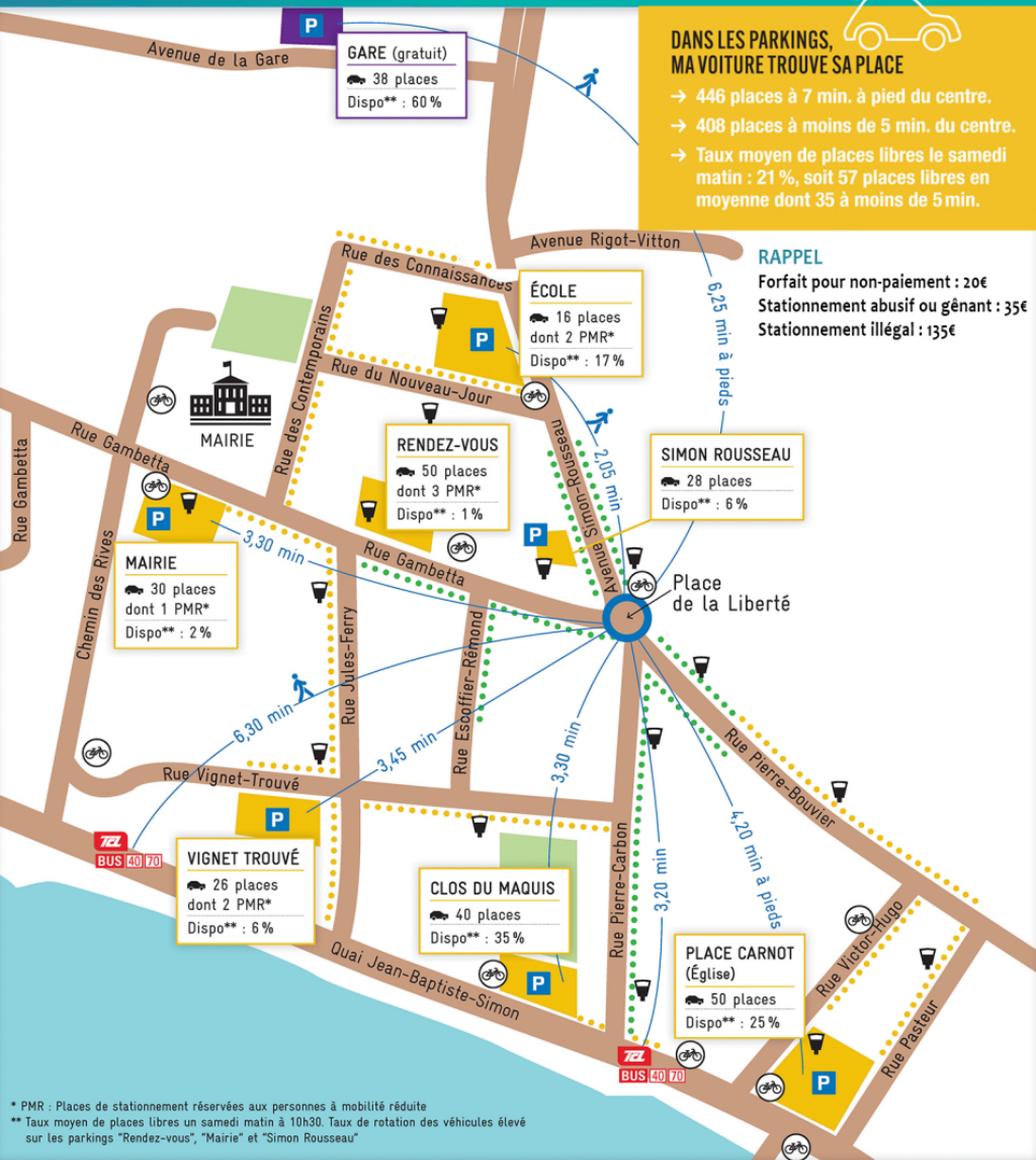
-  HORODATEUR
-  PARKING
-  PARKING VÉLO

ZONE DE COURTE DURÉE

- 45 premières minutes gratuites.
- 2h15 maximum par ½ journée.
- Tarifs indicatifs (1h15 : 2 €, 2h : 6,50 €)
- Vignette "résident" interdite.
- Paiement par carte bleue.

ZONE RÉSIDENTS ET MOYENNE DURÉE

- 1h15 gratuites 1 par ½ journée puis les 15 min. suivantes 0.20 € puis les ¼ d'heures suivants : 0.50 €.
- Vignette "résident" autorisée 3h15 maximum par ½ journée.



* PMR : Places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite
** Taux moyen de places libres un samedi matin à 10h30. Taux de rotation des véhicules élevé sur les parkings "Rendez-vous", "Mairie" et "Simon Rousseau"